



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, 28 juin 2013
N° 559

Renouveau de l'activité minière en France : attribution d'un permis de recherche à la société VARISCAN

Le Ministre du Redressement productif se réjouit de l'octroi d'un permis minier de recherche attribué à la société VARISCAN. Cette société va chercher des substances métalliques sur une partie des territoires des départements de la Sarthe et de la Mayenne. L'investissement envisagé est de 11 millions d'euros.

C'est le premier permis de cette nature attribué depuis de très longues années en métropole française. Cette décision s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique minière souhaitée par Arnaud MONTEBOURG pour stimuler ce secteur d'activité, source importante d'investissements, d'activités et d'emplois non-délocalisables en France.

La société VARISCAN sera amenée à mettre en œuvre des travaux utilisant les moyens les plus modernes pour rechercher des substances métalliques sur ce territoire dont la géologie est propice à des développements futurs. A ce stade, il s'agit d'engager des travaux de prospection qui seront strictement encadrés par arrêté préfectoral et prendront en compte tous les enjeux environnementaux.

Cette attribution d'un permis minier de recherche est le résultat d'un processus rigoureux d'instruction. Les populations ont été consultées à plusieurs reprises. Le Ministre du Redressement productif n'ignore en rien les questions soulevées par plusieurs riverains qui ont exprimé leurs inquiétudes, notamment vis-à-vis des déchets d'une ancienne exploitation minière datant d'il y a plus de 20 ans. C'est la raison pour laquelle Arnaud MONTEBOURG a souhaité que soit créée une commission d'information et de suivi permettant en amont des travaux envisagés par la société VARISCAN de poursuivre l'information et la concertation avec les populations concernées.

Le Ministre du Redressement productif souhaite que cette prospection qui durera 5 années puisse mettre en lumière des gisements exploitables, qui permettront ainsi de démontrer par l'exemple, que l'exploitation minière du 21^{ème} siècle basée sur des technologies nouvelles est compatible avec le respect de l'environnement.

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13
Marianne ZALC-MULLER
Sandra-Andrea RENARD